

Règle CFC - 2

En vigueur le : 5 septembre 2022

### Grille de tarifs pour l'accréditation d'activités de DPC

	Faculté de médecine et des sciences de la santé, UdeS *		Autres organismes	
	Sans revenus**	Avec revenus***	Sans revenus	Avec revenus***
Frais d'étude de dossier <sup>1</sup>	300 \$	525 \$	300 \$	525 \$
Activités dont le nombre total d'heures d'accréditation accordé est entre <b>8h et 12h</b>		Ajout de 250\$ au frais d'étude de dossier	Ajout de 250\$ au frais d'étude de dossier	
Activités dont le nombre total d'heures d'accréditation accordé est plus de <b>12h</b>		Ajout de 450\$ au frais d'étude de dossier	Ajout de 450\$ au frais d'étude de dossier	
Émission des attestations et hébergement de certificats	Inclus		10 \$ / attestation	
Activités de simulation, d'auto-évaluation, d'évaluation de la pratique, ou d'évaluation de l'exercice professionnel	Ajout de 250 \$ aux frais d'étude de dossier			

#### Notes importantes :

<sup>1</sup> Frais d'étude de dossier : Inclut l'analyse, première demande de modification et validation des modifications demandées (une rencontre Teams ou appel, au besoin). Si les modifications exigées ne sont pas effectuées de façon conforme, **des frais supplémentaires de 125\$/h (min 1h) seront facturés** pour l'analyse et les validations subséquentes du dossier.

\* Pour être considérée « activité de la FMSS », les trois critères suivants doivent être rencontrés :

- **Critère 1 : Organisateur de l'événement**  
Vices-décanats, programmes, départements, services, regroupement de professeurs de la FMSS.
- **Critère 2 : Public cible**  
Est principalement des apprenants relevant de la FMSS (enseignants, étudiants, employés).
- **Critère 3 : Budget de l'activité**  
Est assumé par une instance facultaire (rémunération des formateurs, frais d'accréditation et autres).

\*\* Pour les demandes provenant de la FMSS sans revenus, le CFC se réserve le droit d'appliquer des frais supplémentaires à l'analyse selon la complexité de la demande. Le demandeur sera avisé en conséquence.

\*\*\*Frais d'inscription, bourse, commanditaire, kiosque ou toute autre forme de revenus.

### **Délai à respecter pour soumettre une demande d'accréditation**

- Les demandes d'accréditation doivent être soumises au moins **8 semaines avant la date de l'activité**.
- Les demandes soumises entre **4 et 8 semaines** avant la date de l'activité seront assujetties à des **frais supplémentaires de 350 \$** et **le CFC se réserve également le droit de les refuser**.
- Aucune demande d'accréditation n'est acceptée à **moins de 4 semaines** de la date de l'activité.
- Aucune demande ne sera acceptée de façon rétroactive.

### **Validité de l'accréditation**

- L'accréditation est valide pour une durée d'un an.

### **Facturation**

- Une première facture sera émise pour les frais d'études de dossier (non remboursable).
- Si applicable, une 2<sup>e</sup> facture est émise après l'activité pour les frais d'émission des attestations.
- Les paiements sont acceptés par transfert bancaire, chèque ou carte de crédit.